CLIOUSCLAT

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 7 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1er septembre 2020

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Philippe KREBS, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN.

Procurations : Mme Annie Bouix à Mme Thérèse MARLHENS, M. Jean-Louis BOREL à M. Olivier MONTEUX, M. Guy DALMASSO à M. Gilbert CHAREYRON

Secrétaire de séance : M. Philippe ARCHIMBAUD

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance
2. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Informations
3. Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population
4. Désignation de 2 membres supplémentaires à la commission Travaux- Urbanisme-Economie-Aménagement
5. Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales
6. Renouvellement de la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme
7. Subvention au CCAS
8. Subventions aux associations 2020
9. Location de la salle de stockage à la SCIC La Fabrique de Poteries
10. Tarif Parking du Gier et droit de place marchand ambulant
11. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du Conseil du 10 juillet 2020 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le Compte rendu du conseil Municipal :

[X]	A l'unanimité	[ ]	Voix pour	[ ]	Abstentions	[ ]	Voix contre

2. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Informations

M. Le Maire explique que conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 07-2018-09-26-002 du 26 septembre 2018, portant approbation du périmètre du Plan Particulier d'Intervention autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meysse, la commune de Cliousclat est membre de droit de la Commission Locale d'Informations (CLI), au titre du collège d'élus.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune lors des séances plénières. Le nombre de réunions se dérouleront 2 à 3 fois par an en fonction de l'actualité et le lieu des séances alternent entre la Drôme et l'Ardèche.

Sont désignés : M. Philippe ARCHIMBAUD délégué titulaire et M. Charles LEBLANC délégué suppléant

Adopté à l'unanimité

3. **Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population**

Le Maire informe le conseil que le recensement de la population de la commune se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2021.

Pour mener à bien cette mission, la commune doit nommer un coordonnateur communal du recensement de la population.

Il est proposé au conseil de désigner Mme Thérèse MARLHENS comme coordonnateur communal de recensement de la population et Mme Annie BOUIX comme coordonnateur adjoint.

Adopté à l'unanimité

4. **Désignation de 2 membres supplémentaires à la commission Travaux- Urbanisme-Economie-Aménagement**

M. Le Maire rappelle que les membres des différentes commissions communales ont été désignés lors de la séance du conseil le 5 juin 2020.

La commission Travaux-Urbanisme-Economie- Aménagement se compose de 7 membres (M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Lore SIMIAND, M. Jean-Louis BOREL, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS et Mme Thérèse MARLHENS).

Dans un souci d'ouverture, il est proposé aujourd'hui de désigner 2 membres extérieurs au Conseil Municipal : M. Patrick POUX ET M. Fabien RAMADIER.

Adopté à l'unanimité

5. **Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales**

Le Maire explique que les modalités de gestion des listes électorales ont été modifiées par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant ainsi les modalités d'inscription sur les listes électorales. Cette réforme qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019 renforce les pouvoirs du maire : il est dorénavant compétent à la place des commissions administratives pour contrôler et inscrire les électeurs sur les listes. Un répertoire unique est mis en place par l'INSEE.

La commission de contrôle remplace donc la commission administrative. Cette commission s'assure de la régularité de la liste électorale, son rôle est également d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs avant qu'ils n'engagent un recours devant le juge administratif

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, la commission est composée d'un délégué de l'administration désigné par Le Préfet (M. Patrick POUX), d'un délégué désigné par le président du TGI (M. Bruno BOISSY), d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Mme Sophie DURET est nommée conseillère municipale à la commission de contrôle des listes électorales

Adopté à l'unanimité

6. Renouvellement de la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme

M. Le Maire explique que la commune a signé une convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) en septembre 2015.

Le CDG 26 assure soit :

Option 1 : le contrôle sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale des retraites des agents des Collectivités Territoriales (CNRACL)

Option 2 : **la réalisation totale** sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale des retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL)

La commune avait choisi de confier au CDG 26 l'option 2 (réalisation totale).

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler cette convention et de souscrire à l'option 2 réalisation totale.

Adopté à l'unanimité

7. Subvention au CCAS

M. Le Maire explique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est financé par la commune et a un budget distinct de celui de la commune. Il convient donc de définir, chaque année le montant de la subvention versée au budget du CCAS. Il est proposé de verser 2.400€ comme les années précédentes.

Adopté à l'unanimité

8. Subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

Les dossiers de demandes de subvention des associations « Anima Danz », Le Comité de jumelage, le Foyer Socio-éducatif du collège Daniel Faucher, l'association « Actions Citoyennes Mirmandaises, l'association « Vidéo Val de Drôme » seront étudiées lors d'une prochaine séance, les dossiers étant incomplets ou imprécis. Un complément d'information leur a été demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2020 suivantes :

Demandes reçues	Subventions 2020	Votes		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
AMOU'R	100 €	14	1	0
AFM TELETHON	0€	15	0	0
ASPA Refuge Saint Roch	0€	15	0	0
AFSEP	0€	15	0	0
APD France Handicap	0€	15	0	0
Association Donneurs de sang	100€	15	0	0
CLIOUPATCH	40€	15	0	0

Certains l'aiment Bio	400€	15	0	0
FNACA	100€	15	0	0

M. Gilbert CHAREYRON, M. Christian PERRIER, Mme Sophie DURET et Mme Ilona DUMAS, membres de l'Association « Les Pré-Signol » sont sortis de la salle pendant les débats et le vote concernant leur association.

Demandes reçues	**Subventions 2020**	**votes**		
		POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
Les Pré-Signol	300 €	11	0	0

9. Location de la salle de stockage à la SCIC La Fabrique de Poteries

La SCIC La Fabrique de Poteries souhaite louer un espace de stockage disponible à la Poterie.

Il convient donc de fixer le montant du loyer mensuel. M. le Maire propose de fixer le loyer à 100€/mois à compter du 1er septembre 2020 pour le local attenant à l'atelier, d'une surface de 19.15m².

Un nouvel avenant sera signé avec la SCIC La Fabrique de Poteries. Il sera bien précisé sur l'avenant que le service technique de la commune ainsi que l'élu référent auront un accès libre au compteur général.

Adopté à l'unanimité

10. Tarif Parking du Gier et droit de place marchand ambulant

M. Le Maire explique que la commune perçoit des droits de place pour le parking du Gier, situé sous la mairie, ainsi que pour les marchands ambulants.

Il convient de revoir ces tarifs qui ont été fixés en 2012 pour le parking du Gier et en 2009 pour le marchand ambulant.

Parking du Gier :

M. Le Maire propose d'augmenter le tarif et de le fixer à 100€/an pour 2021 et pour toutes les nouvelles conventions signées à partir du 1er septembre 2020.

Les bénéficiaires de ces nouvelles conventions paieront leur emplacement au prorata du nouveau tarif 2021, soit 8.33€/mois.

Droit de place marchand ambulant :

M. Le Maire propose d'augmenter le tarif et de le fixer à 50€/an à partir du 1er janvier 2021.

La délibération est adoptée avec 13 voix pour et 2 absentions.

Les abstenants, souhaitant une révision plus importante, soulignent des tarifs dérisoires.

11. Questions diverses

1. Déclarations d'intention d'aliéner : M. Le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu 2 déclarations d'intention d'aliéner. Il explique que la compétence appartient à la CCVD et que la commune donne un simple avis. Il est donc décider de ne pas préempter.
2. Utilisation des salles communales :

Un protocole sanitaire est en cours d'élaboration. Les consignes préfectorales appellent à une très grande prudence.

La Maison des Associations sera limitée à 10 personnes, la salle Châtaignier à 45 personnes, la salle d'exposition à 30 personnes et la salle des fêtes 50 personnes en réunions et 100 pour manifestations privées.

M. Le Maire va proposer le protocole complet aux conseillers avant d'autoriser la reprise des activités associatives.

M. Philippe KREBS fait le point sur les demandes concernant la salle Châtaignier : conférence, activité de danse, ciné-club. Un planning est en cours d'ébauche.

M. KREBS demande également qu'une réflexion soit menée concernant la communication. Il propose à la commission communication de se réunir rapidement afin de finaliser le prochain Echo de Gier.

3. Sécurité : M. Charles LEBLANC explique qu'il travaille sur la question de la sécurité et sur une police rurale. En cours de réflexion. Lorsqu'il aura plus d'éléments, il présentera son projet au conseil.
4. Eglise : le clocher de l'Eglise et son horloge ont été remis en état de fonctionnement.
5. Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 12 octobre

Fin du conseil : 21h25